



Question sur un licenciement économique

Par **triciah**, le 17/11/2015 à 15:02

Bonjour

Je travaille dans une SCM (cabinet médical de 4 médecins), le cabinet ferme ses portes définitivement le 30 novembre et tous les médecins se réinstallent séparément.

Je suis donc licenciée, j'ai eu mon entretien le 10 novembre 2015

j'ai 2 mois de préavis à faire car j'ai refusé le CSP

Comment cela va-t-il se passer ou vais-je faire mon préavis? vu que les locaux n'existeront plus au 30 novembre

Pourrais-je le faire à domicile? si oui est-ce que je dois le faire stipuler par écrit?

Merci pour vos conseils

Par **P.M.**, le 17/11/2015 à 23:07

Bonjour,

Si l'employeur est dans l'impossibilité de vous faire effectuer le préavis, il devrait vous en dispenser par écrit et vous le payer, ce qui ne vous empêcherait pas d'être embauché dans une autre entreprise tout en cumulant la rémunération du nouvel emploi avec l'indemnisation du préavis...